



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2023

Date de la convocation : 27 juillet 2023  
Date d'affichage : 27 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
le lundi trente et un juillet à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance  
ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric  
LAURENT, 3<sup>ème</sup> adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire  
empêché.

**En exercice : 15**  
**Présents : 07**  
**Votants : 10**

Etaient présents :  
Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Philippe MARTINET, Cécile  
CURIEL, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, Manuel LEON conseillers  
municipaux.

Etait empêchée :  
Karine KAUFFMANN, Maire

Etaient absents :  
Bernard JUERY (pouvoir donné à Cécile CURIEL)  
Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Philippe MARTINET)  
Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Angéline MOYET)  
Sylvain IGUNA  
Patrick FOURNIER  
Cécile BITOUN  
Laurence LELARGE

Secrétaire de Séance : Manuel LEON

\*\*\*\*\*

### I - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023

#### Exposé de M. LAURENT:

Afin de faire face à des dépenses à imputer sur un chapitre différent de celui initialement prévu et rétablir l'équilibre du chapitre 20, il est proposé de réaliser les écritures comptables suivantes :

#### En investissement :

##### **Chapitre 20 « Immobilisations corporelles »**

Article - 2051 « Concessions droits similaires » : + 275,48 €.

Article - 2031 « Frais d'études » : + 5071,08 €.

##### **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

Article - 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » : -  
275,48 €.

Article - 21318 « Autres bâtiments publics » : - 5071,08 €.

#### Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

### **Mairie de Médan**



Vu le Code Général des Collectivités locales,  
Vu la délibération en date du 04 avril 2023 portant adoption du budget de l'exercice en cours,  
Vu l'avis de la commission des finances du 04/07/2023,  
Considérant que cette décision modificative est conforme au budget de l'exercice en cours,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 conformément au document annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 01/08/2023

Pour le Maire empêché,  
Éric LAURENT,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 01/08/2023  
Et par publication le 01/08/2023

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1 00 - Fax : 01 39 75 23 61  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 01/08/2023

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-078-217803840-20230731-I31062023-0